

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID  
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE  
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

*Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : avant l'expiration du délai de refus applicable en vertu de l'article 5.2) de l'Arrangement ou de l'article 5.2)a), b) ou c) du Protocole.*

*toutes les procédures devant l'Office sont achevées et il n'y a pas de motif pour cet Office de refuser la protection.*

I. Office qui envoie la déclaration :

Algérie (DZ)

Téléphone : (213-021) 73.01.42

Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI)  
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi  
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger –Algérie.

Téléfax : (213-021) 73.96.44  
73.55.81

E-mail: info@inapi.org.

II. Numéro de l'enregistrement international : **1488231.**

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : **Joint stock company "Concern "Kalashnikov"  
proezd Deryabina, 3 Izhevsk RU-426006 Udmurt Republic, Russian Federation**

IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés : La protection de la marque est accordée pour tous les produits et les services des classes: **6 , 7 , 8 , 9 , 35 , 41 et 42.**

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

